

Compte-rendu de réunion

Objet : Commission Régionale Forêt Bois - Avril 2023

Date : 04/04/2023

Lieu : Site de Météo-France, Le Chaudron, Saint-Denis

Service pilote : STEF, Mission Forêt

Étaient présents (ou représentés) :

Organisme	Membre	Nom
<i>Présidence de la CRFB</i>		
Préfecture	le Préfet	M. Jérôme FILIPINI
CR	le représentant de la Présidente du Conseil Régional, Mme Hugette BELLO	M. Jean-Pierre CHABRIAT
<i>Membres de la CRFB</i>		
CR	un représentant du Conseil régional	M. Jean-Pierre CHABRIAT
DAAF	le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	M. Jacques PARODI
DEAL	le Directeur-adjoint, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière d'environnement	M. Emmanuel BRAUN
DEAL	le Directeur-adjoint, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière de construction	M. Emmanuel BRAUN
DEAL	le Directeur-adjoint, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière de transport	M. Emmanuel BRAUN
ONF	le Directeur régional de l'Office national des forêts pour la Réunion et Mayotte	M. Sylvain LEONARD
ADEME	la représentante du Délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise et de l'énergie	Mme Sophie POUTHIER
CHAMBRAGRI	le Président de la Chambre d'agriculture de la Réunion, M. Frédéric VIENNE, ou son suppléant désigné	M. Stéphane HOARAU
CCIR	le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, M. Ibrahim PATEL, ou son suppléant désigné	M. Patrick TIAN-VAN-KAI
CMA	le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, M. Bernard PICARDO, ou son suppléant désigné	M. Max Willy SEGA

SPFS	le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion	M. Bernard DE PALMAS
SPFS	le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion	M. Emmanuel HUET
GCI	le Président de Green Consulting Innovation, au titre d'une entreprise de travaux forestiers	M. Charles-Henri DIORFLAR
Expert forestier	le Chef du pôle aménagement de l'ONF à la Réunion, en tant qu'expert forestier désigné par le directeur de l'ONF	M. Jean PREVOST
UHPR	le Président de l'union des horticulteurs et pépiniéristes de la Réunion, au titre des représentants des producteurs de plans forestiers	M. Patrice FAGES
SDB	le Directeur de l'entreprise Sciage de Bourbon, au titre d'une structure professionnelle régionale représentative du secteur de la forêt et du bois	M. Christophe de PALMAS
Tradition Bardeaux	le Directeur de l'entreprise Tradition Bardeaux, au titre des industries du bois	Patrick PEGOUD
VENCATACHELLUM	le Directeur commercial de l'ébénisterie VENCATACHELLUM (et représentant du projet A.R.T.S)	M. Jean-Noël VENCATACHELLUM
SAB	le Président du syndicat des artisans du bois	M. Max Willy SEGA
ALBIOMA	le responsable approvisionnement local, représentant le Directeur de la société ALBIOMA, au titre du secteur de la production d'énergie renouvelable	M. Benjamin COUSIN
SEOR	le Président de la Société d'études ornithologiques de la Réunion, au titre des associations de protection de l'environnement agréées	M. Christian LEGER
PNR	la représentante du Président du Parc national de La Réunion, au titre des gestionnaires d'espaces naturels	Mme Isabeau JURQUET
FDC	le Président de la Fédération des chasseurs ou son suppléant désigné	Mme Jane COZETTE
<i>Personnalités qualifiées</i>		
CRP	le Vice-président, représentant du Président du comité régional de la randonnée pédestre à La Réunion, M. Patrick HUET	M. Gilbert LA PORTE
SPL Horizon	le chargé de Mission EnR, représentant de Mme Sarah CHADEFaux de la Société publique locale Horizon Réunion	M. Tom ALLIGNET
<i>Autres participants</i>		
BOIDKER	le dirigeant de l'entreprise BOIDKER Projections, consultant environnement et forêt	M. Bruno NAVEZ
CR	chargé de mission biomasse et déchets	M. Yoland RAMSAMY
SGAR	chargé de mission développement et résilience	M. Thomas LEBRETON
DAAF	le responsable du SFD de la DAAF	M. Gwenael BARC
CR	direction de l'éducation au conseil régional	M. Claude PAYET
CMA	chargé de développement économique à la Chambre des Métiers et de l'artisanat	M. Tom BOURGAUT
CIRAD	chercheur	M. François BROUST
CD	la responsable du service développement au conseil départemental	Mme Sandrine GILSON
CR	le Directeur de l'éducation au conseil régional	M. Aftab SANDOOYEA
CD	le responsable Climat Energie au conseil	M. Idriss INGAR

	départemental	
CD	chef de projet au conseil départemental	M. Rémi LABEDAN
ETF	dirigeant d'une entreprise de travaux forestier	M. Romain ABONNEL
SPL Horizon Réunion	le Directeur de la Société publique locale Horizon Réunion	M. Matthieu HOAREAU
<i>Secrétariat</i>		
DAAF	le chef du service Territoires Environnement et Forêt de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	M. Bertrand BROHON
DAAF	le responsable de la mission Forêt de la DAAF	M. Bruno DESVALOGNE
DAAF	chargée de la mission Forêt à la DAAF	Mme Clara LEBLANC

Rappel de l'ordre du jour

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) se réunit annuellement pour suivre la réalisation des actions du Programme Régional de la Forêt et du Bois, document stratégique s'appliquant sur la période 2021 – 2031.

La réunion du 4 avril a réuni 39 acteurs de la filière forêt-bois, dont 23 membres (présents ou représentés) de la commission. Le quorum est donc atteint, ce qui permet à la commission de délibérer.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Avancées du Programme Régional Forêt-Bois (DAAF)
- Présentation du Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour avis et validation par la CRFB (DAAF)
- Présentation du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (DAAF)
- Présentation des enjeux autour du bois énergie (Albioma)
- France 2030 : présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes » (ADEME)
- Présentation des besoins en formations forestières et métiers de la nature (conseil régional)

La séance a débuté à 9h05. Elle a été clôturée à 11h30.

Déroulé de la séance et principales interventions

M. le Préfet introduit la séance.

1. Avancées du Programme Régional Forêt bois

La DAAF présente l'évolution des différentes fiches actions du Programme Régional Forêt Bois (PRFB).

L'action 1, inventorier et décrire les étendues arborées privées, est bien avancée suite à l'étude forêt privée menée par la DAAF en 2021-2022 sur les 181 plus grandes propriétés de l'île. La cartographie par le procédé lidar à horizon 2024 pourra venir compléter ces informations.

L'action 2, préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové, et l'action 7, valoriser les productions agricoles en forêt, sont en cours avec une étude du département, rendu prévu au 2nd semestre 2023.

L'action 3, soutenir les investissements pour la mobilisation des bois, est en cours avec l'engagement des fonds du FEADER par le département et le concours de la DAAF.

L'action 4, promouvoir les réalisations et les savoir-faire, est initiée par la CMA avec un guide d'utilisation du bois. Au cours de la séance, des questions sur l'avancement de cette action ont été posées, notamment sur l'intérêt de mettre en œuvre la certification du bois de cryptoméria pour les entreprises de transformation du bois.

L'action 5, renouveler la forêt de production, est en cours via des investissements annuels du FEADER dans la forêt publique, également mobilisables en forêt privée.

L'action 6, construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois énergie, est notamment mise en place par des expérimentations dans le cadre d'un partenariat entre le CIRAD, l'ONF et Albioma, ainsi que par le projet GIROFLEE porté par le département (gestion innovante des ressources forestières pour une énergie durable).

L'action 8, accompagner les propriétaires forestiers privés, et l'action 9, communiquer sur la gestion forestière, sont mises en œuvre par la DAAF via la rédaction du SRGS et du CBPS.

Et l'action 10, déployer un plan d'action stratégique de formation : un diagnostic sur les besoins et les formations est en cours par le conseil régional.

2. Présentation du Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour validation de la CRFB, et du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles en cours de rédaction

La DAAF présente la version finale du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), un document cadre pour la gestion des forêts privées pour validation, et le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), un document de gestion durable en cours de rédaction auquel les petits propriétaires forestiers pourront souscrire.

Le SRGS est un document auquel les Plans Simples de Gestion (PSG), documents de gestion durable des propriétés forestières privées de plus de 25 ha, devront se conformer. Il s'agit donc d'un document indispensable à la dynamisation de la filière forêt privée (action 8 du PRFB) en lui apportant un cadre à la gestion durable de ces forêts et un support technique en matière de sylviculture.

Une question sur les différents itinéraires techniques pour les peuplements est posée, notamment sur la possibilité de restaurer écologiquement les peuplements envahis d'exotiques invasives. La DAAF indique que cela fait en effet partie des solutions proposées dans le SRGS, mais sans entrer dans les détails et en dirigeant les propriétaires intéressés vers les structures compétentes en la matière, le SRGS ayant surtout pour vocation de détailler les questions sylvicoles.

Le CIRAD remarque l'absence de la prise en compte des sols dans la construction de la typologie des peuplements forestiers proposée par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Cette dimension serait pertinente à ajouter à cette typologie mais les connaissances sont encore lacunaires dans ce domaine. S'agissant d'une première génération de SRGS à La Réunion, la prochaine génération de ce document pourra affiner cette typologie, et intégrer d'autres éléments, en fonction de l'amélioration des connaissances dans ce domaine, et sur la sylviculture réunionnaise de manière générale.

Le conseil régional s'enquiert des dispositifs d'accompagnement des propriétaires forestiers, sur les plans financier et technique, pour la mise en place de leur PSG. Des financements FEADER devraient permettre de soutenir financièrement la rédaction de ce document, et des bureaux d'études privés existent à La Réunion pour apporter un support technique.

Suite à une autre question du conseil régional et une remarque du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés, il est également rappelé que la DAAF, portant provisoirement le rôle CRPF, est un interlocuteur permettant de conseiller les propriétaires forestiers en attendant que le Syndicat des Propriétaires Forestiers s'organise pour prendre le relais.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers s'enquiert sur l'existence de PSG en cours à La Réunion actuellement, à laquelle la DAAF répond par la négative.

Le SRGS avait déjà été soumis à consultation des membres de la CRFB et du public avant la tenue de la commission du 4 avril, et amendé selon les remarques reçues. La dernière version du document présentée a été approuvée à l'unanimité par la commission. Elle sera envoyée prochainement au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour validation par arrêté ministériel.

3. Présentation des enjeux autour du bois énergie

Albioma présente les enjeux autour de la valorisation de la biomasse forestière comme combustible énergétique, dans le cadre de la directive européenne Red II et du passage au 100 % biomasse des centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge, produisant 40 % de l'électricité de l'île. La nécessité de respecter les contraintes de durabilité et de réduction de gaz à effet de serre de la biomasse utilisée pour être conforme à la directive implique un certain nombre de contraintes. La certification des fournisseurs de biomasse par un schéma volontaire sera nécessaire, tout comme la nécessité pour la biomasse de provenir de forêts durablement gérées (donc détentrice d'un document de gestion durable, PSG ou CBPS). Cette filière est encore en construction via des expérimentations notamment avec le CIRAD et l'ONF, et selon la transition progressive des deux centrales à charbon.

La DAAF mentionne le projet GIROFLEE, lauréat de l'appel à projet « Plan innovation outre-mer », porté par le département et avec un partenariat CIRAD-ONF-Albioma, dont l'objectif est de travailler sur les ressources en biomasse forestière locale pour la production d'énergie.

Plusieurs questions sont posées, notamment sur le coût d'importation des pellets et du prix d'achat du bois énergie local par Albioma. L'objectif actuel est 200 €/t livré usine, ce qui semble insuffisant pour payer les coûts de mobilisation du bois selon une remarque d'un propriétaire forestier. Une réponse de l'ONF met en avant la nécessité de travailler en filière organisée et spécialisée, afin que les différents acteurs de la filière (ETF, transporteurs, etc.) puissent acquérir les compétences et le matériel permettant de rentabiliser l'utilisation de cette biomasse forestière locale.

4. France 2030 : présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes »

L'ADEME présente les dispositifs d'aide à l'acquisition d'engins forestiers, le processus de financement, et les conditions pour y prétendre. Le dispositif AMI ESPR permet de soutenir les entreprises impliquées dans l'exploitation du bois en aidant leurs investissements dans des équipements performants et respectueux des sols, limitant la pénibilité et les risques d'accidents, tout en participant au financement du développement d'outils numériques collectifs et de matériels innovants. Les aides du Fonds chaleur sont quant à elles destinées à la mobilisation de biomasse pour permettre leur valorisation en énergie.

La SPL Horizon-Réunion s'interroge sur la gestion de l'attribution de ces aides selon la pertinence du projet pour l'ensemble de la filière. L'ADEME confirme que l'intérêt du projet pour l'ensemble de la filière à l'échelle régionale sera pris en compte lors de l'instruction et l'attribution de ces aides.

Une question sur la possibilité de financer un camion de transport de la biomasse est posée, qui obtient une réponse négative de l'ADEME.

Adresses internet de l'ADEME sur les différents dispositifs d'aide :

- AMI ESPR volet 1 : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220725/exploitation-forestiere-sylviculture-performantes-volet-1-projets>
- AMI ESPR volet 2 : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220719/exploitation-forestiere-sylviculture-performantes-volet-2>
- Fonds chaleur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/equipements-lapprovisionnement-chaufferies-bois-fonds-chaleur>

5. Présentation des besoins en formations forestières et métiers de la nature

Le Conseil Régional présente les perspectives en termes de formation dans les métiers du bois à La Réunion. Un certain nombre de questions et de discussions ont suivi.

L'intérêt de former du personnel dans les métiers des milieux naturels, de la forêt et du bois est notamment indissociable des besoins rencontrés sur le terrain. La nécessité d'un diagnostic des besoins complété par une étude du marché d'emplois actuel est mise en avant par le service formation de la DAAF. Le département mentionne une étude-diagnostic des besoins du PNR à ce sujet, et exprime que le temps du diagnostic est passé, quand pour la DAAF un diagnostic des disponibilités réelles en emplois est encore nécessaire. Les entreprises de travaux forestiers (ETF) interviennent sur leurs possibilités d'embauches, qui sont conditionnées, et donc pour l'instant bloquées, par le volume de bois exploitable à La Réunion, ayant chuté ces dernières années et donc trop faible pour trois ETF actuellement. L'ONF indique que la politique forestière régionale ayant changé, cela impacte les volumes mis en vente.

Le directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt conclut la réunion en soulignant que l'investissement et le dynamisme des acteurs de la filière forêt-bois réunionnaise s'est bien traduit dans l'ensemble des sujets présentés et des discussions qui se sont tenues. La nécessité pour les différents acteurs de travailler ensemble est revenue plusieurs fois au cours des échanges et sera une des clefs permettant de consolider une filière forêt-bois réunionnaise qui ne manque pas de projets et d'atouts.

le directeur de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

Jacques PARODI